

HABILITATION ELECTRIQUE

B2_v - BC – BR / Initiale

Article R4544-10 :Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la **formation théorique et pratique** qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

Cette formation règlementaire répond à vos attentes



PROGRAMME

Tronc commun

- ✓ Les effets du courant électrique sur le corps humain.
- ✓ Les limites des différents domaines de tension.
- ✓ Les zones d'environnement et leurs limites.
- ✓ Le principe d'une habilitation.
- ✓ La définition des symboles d'habilitation.
- ✓ Les rôles de chacun.
- ✓ Les principes généraux de prévention.
- ✓ La mise en sécurité et les vérification d'absence de tension.
- ✓ Les équipements de protection collective et leur fonction.
- ✓ Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- ✓ Les risques liés à l'utilisation des matériels et outillages.
- ✓ La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément.
- ✓ La conduite à tenir en cas d'incendie.

B2_v

- ✓ Le rôle du charge de consignation et du charge d'exploitation.
- ✓ Les différents niveaux d'habilitation et leurs limites.
- ✓ Les prescriptions d'exécution des travaux.
- ✓ Les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- ✓ Les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension.
- ✓ Les mesures de prévention à observer lors d'un travail.

BC BR

- ✓ Les informations et documents à échanger ou transmettre au charge d'exploitation électrique et au charge de travaux.
- ✓ les opérations de consignation.

EVALUATION

- ✓ Evaluations théorique et pratique.
- ✓ Attestation de fin de formation.

Public

- ✓ Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension. Personnes devant réaliser, des interventions d'entretien et de dépannage sur des installations électriques, réaliser la consignation pour travaux.

Pré requis

- ✓ Avoir des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.

Objectifs pédagogiques

- ✓ Effectuer des manœuvres au voisinage de pièces nues sous tension.
- ✓ Prendre les mesures nécessaires pour assurer sa propre sécurité et celle du personnel placé sous ses ordres.
- ✓ Effectuer la consignation et prendre les mesures de sécurité correspondante.
- ✓ Assurer : dépannages, connexions électriques, essais et de mesurages sur un réseau électrique de basse tension.

Méthodes pédagogiques

- ✓ Alternance d'apports théoriques et de mises en situations.

Durée

- ✓ 21h

Coût

- ✓ 1320 € / Personne en interentreprises.

En interentreprises :

L'ouverture du stage est soumis à un seuil minimum de 4 inscriptions. S'il n'est pas atteint, la session peut être reportée ou annulée.

Vous souhaitez connaître les possibilités de financement à votre disposition pour conduire la politique de formation la mieux adaptée à votre entreprise ? Consultez les règles de prise en charge d'AKTO et les co-financements possibles selon votre projet ? Contactez votre référente AKTO, Madame Laure BARNOUIN : 06 90 68 65 49 - laure.barnouin@akto.fr